
**Conseil supérieur de l'Audiovisuel
Collège d'autorisation et de contrôle**

Autorisation. - Canal Inter

Décision 14-07-2011

M.B. 08-09-2011

Par décision du 14 juillet 2011, le Collège décide d'autoriser l'ASBL Radio Bassenge Inter (inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0438 384 075) dont le siège social est établi rue du Petit Brou 2/A, à 4690 Bassenge, à éditer le service de radiodiffusion sonore Canal Inter par voie hertzienne terrestre analogique et de lui assigner la radiofréquence « BASSENGE 98.2 », à compter du 15 juillet 2011 pour une durée de neuf ans.

